



**JOURNEE DE FORMATION
JEUDI 28 JUIN 2007, PARIS 7ÈME (MAISON DES
POLYTECHNICIENS)**

LE MARKETING DES SERVICES À LA PERSONNE

2ÈME MODULE DU CYCLE DE FORMATION SUR LES SERVICES À LA
PERSONNE

- QUELS CLIENTS? QUELS BESOINS?
- STRATÉGIE BTOBTOC OU BTOC?
- LES ÉLÉMENTS DU MARKETING-MIX
- LES FACTEURS-CLÉ DE LA MISE EN MARCHÉ DE NOUVEAUX SERVICES

FORMATION EXPERT SUR UNE JOURNÉE, ANIMÉE PAR JEAN-NOËL LESELLIER
(GROUPE DE 18 PARTICIPANTS MAXIMUM).

**POUR VOUS INSCRIRE, MERCI DE RETOURNER LE BULLETIN
D'INSCRIPTION AVANT LE 20 JUIN 2007**

BULLETIN D'INSCRIPTION

À RETOURNER À L'INSTITUT SILVER LIFE
75, BOULEVARD HAUSSMANN F-75008 PARIS
FAX : +33 1 42 68 52 33

NOM DU DIRECTEUR DE L'ÉTABLISSEMENT :

.....
DÉNOMINATION SOCIALE DE L'ÉTABLISSEMENT :

.....
ADRESSE DE CONVENTION DE

FORMATION :

.....
.....

TÉLÉPHONE : FAX :

E-MAIL.....

ADRESSE DE FACTURATION :

.....

.....
.....

.....
STAGIAIRE :

NOM.....PRÉNOM :

FONCTION :

POUR PLUSIEURS INSCRIPTIONS, CE BULLETIN PEUT ÊTRE PHOTOCOPIÉ.

JOURNÉE DE FORMATION : 28 JUIN 2007 (DE 9H À 17H)

MAISON DES POLYTECHNICIENS — PARIS 7^{ÈME} — ANIMATION : JEAN-NOËL
LESELLIER

FRAIS D'INSCRIPTION (DÉJEUNER ET FRAIS D'INSCRIPTION INCLUS)

® PRIX PAR STAGIAIRE :

- MEMBRE DE L'INSTITUT **575 € HT*** (OU 490 € HT* POUR LES ORGANISMES
PUBLICS, PARA-PUBLICS OU ASSOCIATIFS)

- NON-MEMBRE : **690 € HT*** (OU 590 € HT* POUR LES ORGANISMES PUBLICS,
PARA-PUBLICS OU ASSOCIATIFS)

*TVA : 19,6%

**TARIF SPÉCIAL CRÉATEUR D'ENTREPRISE OU ASSOCIATION DANS LES
SERVICES À LA PERSONNE (MOINS DE 2 ANS) : 150 € HT**

RÈGLEMENT :

- PAR CHÈQUE OU VIREMENT À L'ORDRE DE L'INSTITUT SILVER LIFE N° COMPTE
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE N° 30003-03352-00037264526-01.

ATTESTATION

- UNE CONVENTION DE FORMATION EN DEUX EXEMPLAIRES VOUS SERA ADRESSÉE AVANT LA FORMATION
- L'ATTESTATION DE PRÉSENCE ET LA FACTURE VOUS SERONT ADRESSÉES APRÈS LA FORMATION

ANNULATION : IL NE SERA PROCÉDÉ À AUCUN REMBOURSEMENT, LES REMPLACEMENTS SONT ADMIS. LES DEMANDES DE REMPLACEMENT ET LES ANNULATIONS (SOUS RÉSERVE DE DISPOSITIONS DE LA CONVENTION) SE FONT EXCLUSIVEMENT PAR ÉCRIT (FAX OU COURRIER). LES ORGANISATEURS SE RÉSERVENT LE DROIT DE MODIFIER LE PROGRAMME SI, MALGRÉ TOUS LEURS EFFORTS, LES CIRCONSTANCES LES Y OBLIGENT.

DATE :

SIGNATURE DU RESPONSABLE

CACHET DE L'ÉTABLISSEMENT